



MISE EN PLACE DE LA TARIFICATION INCITATIVE

AVIS DE PASSAGE

Madame, Monsieur,

Des agents de l'Intercom Bernay Terres de Normandie se sont récemment présentés le _____ à votre domicile pour réaliser une enquête dans le cadre de la mise en place de la tarification incitative qui concerne vos déchets.

En votre absence, ils n'ont pas pu vous rencontrer et collecter les informations nécessaires.

Pour rappel : afin de compter le nombre de levées à l'année de votre bac, ce dernier doit être doté d'une puce électronique, qui est apposée suite au passage d'un enquêteur à votre domicile. Aussi, si l'enquête n'a pu être établie préalablement, les bacs ne pourront plus être collectés à compter de janvier 2024.

Par conséquent, nous vous demandons de bien vouloir prendre contact avec le service Déchets ménagers et économie circulaire de l'Intercom Bernay Terres de Normandie du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 ou 14h à 17h pour prendre rendez-vous :

- par téléphone : 02 32 43 50 06 ;
- par email : dechetsmenagers@bernaynormandie.fr.

Nos enquêteurs sont disponibles du lundi au samedi en fonction de vos disponibilités.

Merci de votre compréhension.